INFO PROUILLY

Novembre 2022

Cérémonie de commémoration du 11 novembre 2022

Le nouvel agent technique polyvalent, Monsieur Jérôme BOURRÉ, est arrivé le 22 août 2022, suite au départ de Monsieur Rémi RONSEAUX.

COMMISSIONS COMMUNALES

✓ *FINANCES*

Présentation du bilan financier des travaux de la route de Pévy

La commune a dépensé la somme de 185 718,58 € TTC pour réaliser les travaux d'aménagement de la route de Pévy, prestations intellectuelles incluses.

Pour ces travaux, la commune a reçu des subventions de la part de la Préfecture de la Marne, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), d'un montant de 61 566,00 €, et de la part du Département de la Marne, au titre du partenariat avec les collectivités, de 19 262,00 €, soit un total de 80 828,00 €.

La commune pourrait également recevoir, au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), la somme prévisionnelle de 25 387,00 €.

Ainsi, le reste à charge de la commune serait de 79 503,58 € TTC, sous réserve du montant prévisionnel du FCTVA.

Présentation du bilan financier des travaux de rénovation d'une partie de la mairie

La commune a dépensé la somme de 138 702,71 € TTC pour réaliser les travaux de rénovation d'une partie de la mairie, prestations intellectuelles incluses.

Pour ces travaux, la commune a reçu des subventions de la part de la Préfecture de la Marne, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), d'un montant de 39 419,00 €, et de la part du Département de la Marne, au titre du partenariat avec les collectivités, de 20 089,00 €, soit un total de 59 508,00 €.

La commune pourrait également recevoir, au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), la somme prévisionnelle de 18 960,00 €.

Ainsi, le reste à charge de la commune serait de 60 234,71 € TTC, sous réserve du montant prévisionnel du FCTVA.

✓ *BÂTIMENTS*

Travaux de mise en accessibilité de l'Église

La commune a lancé une demande auprès de l'UDAP de la Marne en vue de percevoir une subvention pour les travaux.

Modification des tarifs de la salle polyvalente

En raison de l'augmentation des charges salariales avec la revalorisation indiciaire et de la hausse du coût de l'électricité, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1er novembre 2022 :

Pour la location de la grande salle (cuisine et sanitaires compris) :

	Habitants de Prouilly		Personnes extérieures	
Week-end	Eté : 340 €	Hiver : 370 €	Eté : 490 €	Hiver : 520 €
Journée en semaine	Eté : 190 €	Hiver : 200 €	Eté : 270 €	Hiver : 280 €
Réunion	Eté : 100 €	Hiver : 110 €	Eté : 180 €	Hiver : 200 €
Activité hebdomadaire	250 €/an		300 €/an	

Pour la location de la petite salle (avec accès à la cuisine et aux sanitaires) :

	Habitants de Prouilly		Personnes extérieures	
Week-end	Été : 240 €	Hiver : 270 €	Été : 390 €	Hiver : 420 €
Journée en semaine	Été : 110 €	Hiver : 120 €	Été : 190 €	Hiver : 200 €
Réunion	Été : 70 €	Hiver : 80 €	Été : 160 €	Hiver : 170 €
Activité hebdomadaire	200 €/an		250 €/an	

✓ *BOIS, MARAIS, CHEMINS ET BIODIVERSITÉ*

Adhésion à la Coopérative Forestière Marnaise

Le 28 juillet dernier, le conseil municipal a accepté que la commune adhère à la Coopérative Forestière Marnaise afin de pouvoir bénéficier d'aide et de conseils dans la gestion et le suivi de son patrimoine boisé.
Des travaux de reboisement sont prévus au printemps 2023 sur une parcelle de la commune située au lieu-dit « Le Grand Marais » après la coupe rase de la peupleraie effectuée en 2020.

Enquête Publique Plan Pluie

L'enquête publique pour le projet de zonage pluvial, dit Plan Pluie, est prévue du 29 Novembre 2022 à 9h00 au 6 Janvier 2023 à 16h00.

Il sera également possible de consulter le dossier d'enquête et de faire part des observations via le site internet du Grand Reims à l'adresse suivante : https://www.grandreims.fr/les-publications-legales/enquetes-et-consultations-publiques

✓ *LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN À CÔTÉ DE LA SALLE POLYVALENTE*

Les travaux ont débuté le lundi 14 novembre.

✓ *STATIONNEMENT*

RAPPELS
A la demande du Conseil Départemental, afin de permettre les travaux de salage et de déneigement, le stationnement sur la RD 575 est réglementé en période hivernale.

Entre le 1er novembre et le 31 mars, le stationnement est interdit :
- Rue Haute de Pévy du n° 22 au n° 16 et du n° 11 au n° 19 ;
- Grande rue du n° 6 au n° 10 et du n° 1 au n° 11.

✓ *VOIRIE*

Éclairage public

Afin de s'inscrire dans la démarche de sobriété énergétique mise en place cette année sur le territoire du Grand Reims, le conseil municipal a décidé de donner un avis favorable sur la coupure complète de l'éclairage public dans le village entre 23h00 et 6h00 du matin temporairement jusqu'à l'installation d'un éventuel système de vidéo-protection.
La coupure aura lieu fin novembre.

✓ *BAC DE TRI*

Les agents du Grand Reims, en charge d'apposer le nouvel autocollant des consignes sur tous les bacs de tri, interviendront dans la commune à partir du 2 décembre 2022.

DIVERS

Commerces ambulants

Le prix de l'électricité ayant considérablement augmenté, les élus ont décidé lors du conseil municipal du 28 octobre 2022 de modifier le tarif du droit de place des commerces ambulants à 3 € la demi-journée (moins de 4 heures de présence), au lieu de 2,50 €.

Si vous connaissez un commerçant ambulant qui pourrait venir à Prouilly, n'hésitez pas à lui proposer de se renseigner auprès du secrétariat de mairie par courriel : mairie.prouilly@wanadoo.fr

Fermeture du secrétariat de mairie
à partir du mercredi 21 décembre 2022
jusqu'au mardi 3 janvier 2022 inclus

En cas d'extrême urgence, vous pouvez contacter :
Le Maire, Madame Catherine MALAISÉ : 06 31 26 13 35
Le 1er adjoint, Monsieur Claude LÉVÊQUE : 06 25 09 02 36
La 2ème adjointe, Madame Jocelyne LARUE : 06 12 11 83 09
La 3ème adjointe, Madame Chantal WAGNER : 03 26 48 54 84
La 4ème adjointe, Madame Brigitte GODART : 03 26 61 51 44

Bulletin municipal de PROUILLY

Publication : Novembre 2022

Rédaction : Catherine Malaisé, Claude Lévêque, Patrick Mathieu, Jocelyne Larue.

Conception : Claude Lévêque

Impression : Commune de Prouilly